



Les décisions du conseil

Voici les principales décisions prises par le conseil municipal lors de la séance ordinaire tenue le 19 mai 2020 :

Émission d'obligations du 2 juin 2020

Le 19 mai dernier, il y a eu ouverture de soumissions suite à l'appel d'offres fait par le ministère des Finances au nom de la Ville de Sainte-Adèle pour une émission d'obligations d'un total de 7 156 000 \$. Les nouveaux emprunts totalisent 4 475 493 \$ et le total des refinancements équivaut à 2 680 507 \$. La Ville tient à mentionner qu'elle a obtenu un très bon taux d'intérêt.

Travaux de pavage mineur et réfection routière 2020

Des travaux mineurs de pavage seront réalisés suite aux bris d'aqueduc et d'égout sur le territoire. Ces travaux débuteront dès la semaine prochaine. De plus, une subvention au programme PAVL du ministère des Transports a été obtenue pour les travaux du chemin des Hauteurs, pour un montant maximal de 406 003 \$. Ces travaux de réfection débuteront sous peu.

Aménagement d'une voie piétonnière - Route 117

Voici un projet qui tient à cœur à la Ville depuis longtemps – les études débuteront sous peu pour l'aménagement d'un trottoir entre la rue Valiquette et la Polyvalente A-N-Morin.

Détermination de la procédure de consultation des personnes habiles à voter applicable – Demande en vertu du règlement 1000-2008-PPC

Suite à l'arrêté ministériel daté du 7 mai dernier, la Ville peut poursuivre ses demandes pour la consultation des citoyens pour les projets suivants :

- 2605, chemin de la Rivière (Auberge le Norbert)
- 6370, chemin du Lac Pilon
- 1450, rue du Manège

La présentation sera en ligne et nous répondrons aux questions pour une période de 15 jours (22 mai au 5 juin), comme le dicte l'arrêté ministériel. Les commentaires et questions pourront être envoyés au courriel suivant : urbanisme@ville.sainte-adele.qc.ca, dont copie sera transmise à la mairesse ou à l' élu désigné à cette fin.

Renouvellement de l'entente de développement culturel

Bonne nouvelle! La Ville désire renouveler l'entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications pour les années 2021 à 2023. La Ville investira annuellement une somme de 25 000 \$ dans cette entente, et le Ministère offrira une subvention du même montant.



Règlement 1293 divisant le territoire de la Ville en districts électoraux

La division des districts électoraux actuels avait été établie en 2009. Par conséquent, un règlement a été adopté afin que le nombre d'électeurs soit réparti proportionnellement dans chaque district.

Complexe sportif

Bonne nouvelle! La MRC des Pays-d'en-Haut a octroyé le contrat pour les travaux de construction du complexe sportif. Rappelons que lors de la consultation électronique qui s'était déroulée en mars dernier, les Adélois avaient voté POUR la participation de la Ville de Sainte-Adèle à la réalisation de ce projets dans une proportion de 67,54 %.